

ANNEXE XVIII

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES DONNÉES RELATIVES AUX EAUX USÉES PRISES EN CHARGE PAR LES ÉTABLISSEMENTS OU ENTREPRISES QUI PROCÈDENT AU TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE LA PRINCIPAUTÉ (1/3)

Formulaire à envoyer par courriel à environnement@gouv.mc ou par voie postale à : Direction de l'Environnement 3, avenue de Fontvieille, 98000 Monaco.

LE DÉCLARANT

Nom, Prénom ou Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Année des données déclarées : _____

Paramètre	Unité	Données
Volume d'eau traité	m ³	<ul style="list-style-type: none">• Volume journalier (joindre un fichier électronique de type Excel)• A défaut, le volume annuel :
Volume d'eau non traité	m ³	<ul style="list-style-type: none">• Volume journalier (joindre un fichier électronique de type Excel)• A défaut, le volume annuel :• A défaut, le temps d'arrêt cumulé de la station :
Charge organique des eaux en entrée de station (demande biochimique en oxygène (DBO5) de l'effluent brut)	kg/DBO5/an	<ul style="list-style-type: none">• Base de donnée journalière des concentrations en DBO5 (joindre un fichier électronique de type Excel)• A défaut, la charge organique annuelle :

La Direction de l'Environnement collecte les informations nécessaires aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la Principauté. En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos informations nominatives traitées auprès de la Direction de l'Environnement. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement ou envoyer un courrier postal au 3, avenue de Fontvieille à Monaco. Toute demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité.

ANNEXE XVIII (suite)

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES DONNÉES RELATIVES AUX EAUX USÉES PRISES EN CHARGE PAR LES ÉTABLISSEMENTS OU ENTREPRISES QUI PROCÈDENT AU TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE LA PRINCIPAUTÉ (2/3)

Paramètre	Unité	Données
Dépassement des conditions nominales de traitement pour la DBO5, la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES)	n jours	<ul style="list-style-type: none"> • Base de donnée journalière pour les trois paramètres (DBO5, DCO et MES) (joindre un fichier électronique de type Excel) • A défaut, nombre de jours de dépassement : <ul style="list-style-type: none"> - Pour la DBO5 : - Pour la DCO : - Pour les MES :
Boues extraites des eaux résiduaires	tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • Base de donnée journalière (joindre un fichier électronique de type Excel) • A défaut, la masse annuelle :
Siccité des boues	%	<ul style="list-style-type: none"> • Donnée moyenne journalière (joindre un fichier électronique de type Excel) • A défaut, la moyenne annuelle :
Azote total en entrée de station (effluents bruts)	mg/N/L	Ensemble des mesures disponibles datées (joindre un fichier électronique de type Excel)
Azote total en sortie de station (effluents traités)	mg/N/L	Ensemble des mesures disponibles datées (joindre un fichier électronique de type Excel)
Part de carbone organique total dans les boues	kgDBO5/kgboue (Facteur par défaut 0.8)	Ensemble des mesures disponibles datées (joindre un fichier électronique de type Excel)
A défaut, part de carbone organique et inorganique contenu dans les boues	g/kgboue	

La Direction de l'Environnement collecte les informations nécessaires aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la Principauté. En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos informations nominatives traitées auprès de la Direction de l'Environnement. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement ou envoyer un courrier postal au 3, avenue de Fontvieille à Monaco. Toute demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité.

ANNEXE XVIII (suite)

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES DONNÉES RELATIVES AUX EAUX USÉES PRISES EN CHARGE PAR LES ÉTABLISSEMENTS OU ENTREPRISES QUI PROCÈDENT AU TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE LA PRINCIPAUTÉ (3/3)

Paramètre(s) complémentaire(s), si disponible(s) :	Unité	Donnée

Fait à _____

Le _____

Signature et cachet de l'entreprise, le cas échéant

La Direction de l'Environnement collecte les informations nécessaires aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la Principauté. En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos informations nominatives traitées auprès de la Direction de l'Environnement. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement ou envoyer un courrier postal au 3, avenue de Fontvieille à Monaco. Toute demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité.